



## Résumé

Quoique limité, le *brain drain* des chercheurs et des universitaires français vers les États-Unis s'est accéléré ces dernières années. Les élèves des grandes écoles (ENS, École polytechnique) ainsi que nos meilleurs universitaires sont concernés. Une étude menée en 2007 portant sur les économistes et les biologistes montre en effet

que 40 % des chercheurs les plus performants dans ces deux disciplines sont expatriés aux États-Unis.

Ces chiffres inquiétants s'inscrivent dans un contexte plus global de baisse de la performance scientifique française. En effet, le rang de la France décline au classement du nombre de publications dans des revues de niveau international. Elle se situe en 2007 à la 6<sup>e</sup> place mondiale avec 4,3 % du total publié contre 5,4 % en 1995 (5,9 % pour l'Allemagne et 6,1 % pour le Royaume-Uni).

Pourquoi les universitaires français s'expatrient-ils ? Quels sont les atouts qui rendent les universités américaines plus attractives à leurs yeux ?

- La place fondamentale de la recherche dans la société.

- La proximité entre la recherche et l'enseignement.
- La reconnaissance du travail des chercheurs et leur niveau de rémunération.
- L'ouverture au talent, d'où qu'il vienne.
- L'esprit de compétition.
- L'excellence de l'environnement de travail.

Notre pays n'est pas encore parvenu à construire un environnement aussi favorable puisque, par exemple, moins d'un jeune chercheur étranger sur quatre est satisfait de l'accueil administratif en France. S'ils ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés, les chercheurs français expatriés rencontrent néanmoins des obstacles pour revenir en France.

Élément très encourageant, cependant, la diaspora universitaire française manifeste un intérêt soutenu pour le processus de réforme engagé dans l'Hexagone. Les conditions de travail améliorées récemment et les programmes incitatifs pousseront-ils une partie de ces expatriés à rentrer ?

Bâtie sur une centaine d'entretiens, conduits notamment auprès d'universitaires français de grande renommée en poste dans les universités américaines, cette Étude leur donne la parole et offre un éclairage comparatif inédit sur les conditions de travail dans le secteur de la recherche universitaire en France et aux États-Unis. Elle formule 12 propositions d'action pour renforcer la compétitivité ainsi que l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

## Les propositions de l'Institut Montaigne

### I. Recenser la communauté des universitaires et des chercheurs français expatriés et celle des chercheurs étrangers formés en France

1. Créer une base de données ouverte sur la diaspora scientifique et académique expatriée dans les principaux pays accueillant une immigration scientifique de haut niveau.
2. Identifier les chercheurs étrangers formés en France et mieux suivre leurs parcours
  - Développer le suivi des anciens élèves par les écoles doctorales et les grandes écoles.
  - Mieux promouvoir les « Club France » mis en place par CampusFrance.
  - Créer un annuaire des boursiers étrangers du gouvernement français.
  - Regrouper les bourses sous un label unique.

3. Produire des statistiques annuelles sur la mobilité scientifique entrante et sortante

- Développer un appareil statistique exhaustif sur la mobilité scientifique.
- Créer un tableau de bord annuel permettant de quantifier les évolutions de flux et de stocks des chercheurs français à l'étranger.
- Établir des accords de partenariat entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et les grandes institutions de recherche américaines pour des échanges de données statistiques.

### II. Démarcher activement la communauté scientifique française travaillant à l'étranger

4. Mener une campagne de communication offensive sur les offres d'emplois et les initiatives dont les chercheurs peuvent bénéficier.

5. Insuffler une dimension réellement internationale au recrutement académique
  - Ouvrir le cadre du recrutement d'un point de vue international.
  - Établir un cahier des charges en matière d'internationalisation auquel serait conditionné l'octroi des fonds publics, pour les universités éligibles au Grand emprunt.

### III. Créer un cadre favorable au retour ou à l'installation en France

6. Faciliter un recrutement « sur mesure » pour les professeurs et les chercheurs les plus talentueux
  - Développer les programmes de professeurs invités à durée modulable.
  - Développer l'interdisciplinarité au sein des départements universitaires.
  - Confier aux académiques et aux chercheurs des responsabilités de *leadership* au sein des institutions.
7. Développer les services d'accueil et d'accompagnement
  - Mieux informer les chercheurs étrangers sur leur titre de séjour et leurs conditions d'accueil.
  - Mettre en place une structure d'aide au retour et à l'installation en France ciblant spécifiquement les chercheurs français expatriés comme leurs homologues étrangers.
  - Développer au sein du MESR une structure d'information pour répondre aux questions d'ordre administratif des chercheurs expatriés. Cette cellule spécialisée serait relayée par un site internet.
  - Au sein des établissements, mieux former le personnel des ressources humaines et des relations internationales aux questions de l'accompagnement de la mobilité ; faire émerger une culture du service.
  - Financer le déménagement, aider à la recherche d'un logement, d'une école. Accroître ou créer le parc immobilier pour les chercheurs invités.
  - Créer une véritable politique de regroupement familial pour les chercheurs. Instaurer des « *spouse deals* » pour les conjoints enseignants-chercheurs.
  - Offrir la possibilité de mentionner le conjoint, à titre d'information, en cas de double candidature au sein d'un organisme de recherche ou d'un établissement d'enseignement supérieur.
  - Améliorer l'accueil des professeurs étrangers et de leur famille, en proposant systématiquement des cours de français au sein de l'université ou de l'organisme de recherche.

### IV. Lever les obstacles au retour

8. Renforcer la valorisation du doctorat et mieux reconnaître dans le système français le Ph.D, en sciences humaines et sociales plus particulièrement
  - Valoriser le Ph.D. dans les candidatures à la qualification par le Conseil national des universités. Travailler à un système d'équivalence de diplômes avec les États-Unis.

Allonger le délai de la qualification d'un an pour les résidents à l'étranger.

- Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes docteurs en leur ouvrant des débouchés au-delà du monde de la recherche.
9. Valoriser l'expérience acquise au cours de l'expatriation pour l'avancement de carrière et le cumul des points de retraite
    - Prendre en compte l'expérience à l'étranger pour gagner des échelons.
    - Dans les établissements, tirer avantage de la gestion désormais décentralisée de leur masse salariale afin de prendre des engagements *ex ante* sur le niveau des salaires de recrutement.
    - Faciliter le transfert des cotisations de retraites acquises à l'étranger.
    - Assouplir l'âge de la retraite, qui peut dissuader les plus de 55 ans de revenir.

### V. Promouvoir la mobilité transatlantique réciproque

10. Activer le réseau dormant de l'élite scientifique et intellectuelle expatriée pour multiplier les échanges scientifiques entre la France, les États-Unis, et le reste du monde
  - Profiter de ces contacts au sein d'établissements prestigieux pour multiplier les échanges académiques (colloques, publications, etc.) et la mobilité étudiante.
  - Développer des accords de coopération interinstitutionnelle. Créer des programmes de « chaire tournante ».
  - Développer les séjours de professeurs invités sur une base récurrente.
  - Développer le système du congé sabbatique en France, permettant davantage de mobilité internationale.
  - Faciliter les doubles affiliations institutionnelles en regroupant les cours sur des périodes courtes permettant d'enseigner à temps partiel au sein d'une institution française ou américaine (les longues périodes de séjour à l'étranger étant moins faciles à organiser d'un point de vue personnel).
  - Créer une structure visant à promouvoir les échanges entre chercheurs français expatriés aux États-Unis et leurs compatriotes désirant s'installer aux États-Unis.
  - Solliciter les chercheurs de renommée internationale pour contribuer au débat public en France afin d'apporter un éclairage neuf sur l'université française.
11. Promouvoir la diffusion des connaissances et la compétitivité des chercheurs en faisant tomber les barrières linguistiques
  - Favoriser la diffusion de textes (essais ou articles) majeurs et/ou pionniers dans le domaine des sciences humaines et sociales, dans les deux pays.
  - Financer en France et aux États-Unis un programme de formation de traducteurs (dans les deux langues) dans le domaine des sciences humaines et sociales.
12. Encourager les *joint-ventures* entre établissements scientifiques ou universitaires en France et aux États-Unis.